



Je suis en congé parental et je viens de passer un concours de la filière sanitaire et sociale. Dois-je y mettre fin pour prétendre à une prise en charge de ma formation par la Région ?

Réponse

En cours

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Questions liées à cette réponse

Questions

[Congé parental ou maternité durant ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)